

HIVER 2025

pour les enfants de 6 à 11 ans

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Mail :

Adresse :

Ecole: Nom de l'enseignant :

Numéro allocataire et CAF d'origine :

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n° INSEE de l'assuré MSA :

Repas sans viande

[Tout au long des deux semaines, viens participer à la confection du Carmantran qui sera jugé au carnaval de la ville le dimanche 16 mars 2025](#)

LES ANIMAUX EN HIVER

- Lundi 24 février : Décoration de salles, activités manuelles et grand jeu « les animaux en hiver ».
- Mardi 25 février : Confection du goûter et grand jeu « le pouvoir de l'ours » (version sagamore).
- Mercredi 26 février : Activités manuelles et grand jeu « l'aventure gelée ».
- Jeudi 27 février* : Sortie à la neige à Autrans : airboard / curling et snowracer / construction d'igloo.*
(inscription possible seulement si vous inscrivez votre enfant deux autres jours de la même semaine)
- Vendredi 28 février : Grand jeu « le duel des animaux ».

UN CARNAVAL HAUT EN COULEURS

- Lundi 03 mars : Fabrication du carmantran et atelier avec Tontonballons pour préparer le carnaval de Saint-Péray.
- Mardi 04 mars : Confection d'un goûter coloré et escape game.
- Mercredi 05 mars : Spectacle « Tontonballons show ».
- Jeudi 06 mars : Qui est caché derrière le masque ? (Cluedo)
- Vendredi 07 mars : Journée super héros – Confection de déguisement, défilé et fête carnavalesque.

Je soussigné (e),

autorise mon fils , ma fille à participer aux activités pendant les vacances d'hiver 2025.

A, le2025.

Signature des parent(s),
◆◆◆◆◆

Joindre :

- La fiche d'inscription et l'autorisation de sortie si nécessaire

Les documents suivants sont valables pour l'année scolaire (septembre à août) à condition qu'il n'y ait eu aucune modification pour la période en cours :

- La fiche individuelle de renseignements de l'enfant si votre enfant ne fréquente pas le centre de loisirs le mercredi ou n'est pas venu aux dernières vacances.
- **Le règlement intérieur mis à jour et à signer obligatoirement,**
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF ou l'autorisation d'accéder au site professionnel seulement pour **la Caf du haut Vivarais**
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription et si vous êtes à jour de vos règlements.

**A retourner obligatoirement au Service Sport Jeunesse à l'espace Mialan 45 rue de la République
Avant le 20 février 2025**

TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les familles extérieures à Saint-Péray, inscriptions à partir du 05 février 2025

ATTENTION PLACES LIMITEES

REGLEMENT INTERIEUR A SIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e).....responsable légal de (ou des) l'enfant(s).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs municipal « sac...ados » approuvé par le conseil municipal à la date du 14 décembre 2023 et m'engage à m'y conformer.

Saint-Péray, le

Signature des parents ou du responsable légal précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,

AUTORISATION ACCES CAF PRO (seulement pour la caf du Haut Vivarais)

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission. Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée. Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A, le

Signature des parent(s),

AUTORISATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur*).....autorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances d'hiver 2025.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles